

NET

**OISE : Orry La Ville**

<http://www.ville-orrylaville.fr>

**Chasse à Courre sur la Commune**



**09/02/2011**

## Actualités municipales du 9 février 2011

Rédigée le 08/02/2011

### La chasse

Deux types de chasse se côtoient de temps en temps à Orry.

\* La chasse à courre ou vénerie (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Venerie>) qui passe sur la commune. Certaines communes ont restreint le droit de poursuite, à savoir le droit de poursuivre les animaux chassés, sur le territoire de la commune. La chasse à courre relève d'une tradition respectable en tant que telle ou anachronique pour certains. Certains débordements sont préoccupants. **Il y a plusieurs jours, une poursuite au sein de Montgresin a posé quelques problèmes notamment de circulation voire de sécurité. Un courrier va être envoyé à la société de chasse concernée pour demander explication et information formelles.**

voir aussi : [http://books.google.fr/books?id=n5Sac8Tuu1AC&pg=PT19&lpg=PT19&dq=chasse+orry&source=bl&ots=Lk\\_v\\_IJlIP&sig=dwO97vCVXiJ262Y0nMLp1qHlo&hl=fr&ei=I1VRTZuRJM38gPT88yjCw&sa=X&oi=book\\_result&ct=result&resnum=3&ved=0CCMQ6AEwAjkK#v=onepage&q=chasse%20orry&f=false](http://books.google.fr/books?id=n5Sac8Tuu1AC&pg=PT19&lpg=PT19&dq=chasse+orry&source=bl&ots=Lk_v_IJlIP&sig=dwO97vCVXiJ262Y0nMLp1qHlo&hl=fr&ei=I1VRTZuRJM38gPT88yjCw&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=3&ved=0CCMQ6AEwAjkK#v=onepage&q=chasse%20orry&f=false)

\* La chasse " au fusil, à pied" compte deux sociétés de chasses à Orry. L'encadrement de ces chasses est strict (avec indications et zones protégées), et ne peut se faire que sur les domaines privés loués à cet effet. Certains orrygeois nous ont signalé que des douilles étaient vues fréquemment en forêt ou près des champs. Nous sommes intervenus auprès de la société de chasse concernée qui nous a assuré que les chasseurs ramassaient les douilles après avoir tiré. Il semblerait que cet hiver, la neige a empêché de retrouver certaines douilles après les tirs. Une opération de nettoyage est prévue pour pallier à cette situation, dans la continuité des opérations que les chasseurs font régulièrement, nous disent-ils.

Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre chasse et loisir des non-chasseurs. A chacun d'évoluer avec la sociologie locale :

\* pour les premiers nous verrons si nous serons amenés à prendre des décisions en matière de droits de poursuite.

\* Pour les seconds, l'équilibre semble trouvé, même si laisser des douilles de-ci delà ne doit pas être accepté.

Dites-nous ce que vous pensez de la cohabitation chasse et loisirs?

© Mairie de ORRY LA VILLE 2011